

02 Octobre 1934

I- Les Assyriens errants

A quelle implacable fatalité, à quel sort jeté sur eux, il y a quelque deux ou trois mille ans, les Assyriens doivent-ils leurs malheurs ? Les descendants de ceux qui dévastèrent triomphalement l’Egypte, Israël, l’Arménie et même l’Ethiopie, errent vainement à la recherche d’une terre hospitalière.

Ces échanges de populations, admis sans sourciller par le vingtième siècle, et les traités de paix seront la honte de notre temps. Nous fournissons aux historiens de l’avenir de beaux motifs d’indignation.

En attendant, un aréopage de messieurs sérieux, bien au frais sur les bords du Lac Léman, propose candidement aux Assyriens la Guyane inclémentaire ou le Soudan torride. Ces malheureux n’ont pas le choix ; ils finiront bien par accepter. Heureux encore, si leur venue ne suscite pas les protestations et la haine des populations parmi lesquelles ils devront vivre.

La France, accueillante et libérale, a fait pour eux ce qu’elle a pu. Et les nationalistes syriens, qui ont pour eux une longue tradition d’hospitalité, auraient dû être les derniers à protester contre cette mesure, favorable à une poignée d’exilés.

II.- Deir El-Kamar et Baakline « villes inspirées »

On ne tire pas au cordeau la division administrative et judiciaire d’un pays. L’histoire et la tradition y sont tout de même pour quelque chose. Si Aix garde une Université et une Cour d’Appel qui seraient plus accessibles à Marseille, c’est parce qu’on n’a pas voulu, en France du moins méconnaître ces droits.

On comprend donc parfaitement l’émotion des habitants de Deir el-Kamar et de Baakline – qui ont depuis longtemps oublié leurs anciennes querelles – devant la suppression de leurs tribunaux de paix.

N’aurait-on pas dû faire fléchir la considération d’économie en faveur de ces villes ou « souffle l’esprit » et où se sont écrites de très belles pages de l’Histoire libanaise ? On est encore à temps pour réparer ce qui est une injustice historique et une maladresse politique.

L’émir Jémil Chéhab, gardien sévère de nos finances, accordera les crédits nécessaires pour redonner quelque vie à ces lieux encore tout pleins du nom qu’il porte ; le Gouvernement libanais se fera un point d’honneur de faire aboutir ces justes réclamations et le Mandat n’oubliera pas que c’est à Deir-el Kamar, en 1960, que flotta, pour la première fois, le drapeau français.

III.- Le Dumping Japonais et les salaires

Nous souffrons – comme le monde entier de l’invasion de marchandises japonaises. Rien de ce qui touche à l’industrie japonaise ne doit nous laisser indifférents.

Les dépêches nous apprennent la rupture des pourparlers entre les représentants des armateurs japonais et les délégués du personnel à Kobe. Les marins ont décidé de se mettre en grève si on ne leur accordait pas une augmentation de salaires, une diminution des heures de travail et une amélioration de la nourriture. Quelques grèves de ce genre, et le dumping japonais ne sera plus qu’un vain mot.

Toute l’économie japonaise, toute sa puissance d’expansion, est basée sur le bas prix de la main d’œuvre. En moyenne, pour douze ou quatorze heures de travail, un ouvrier japonais touche l’équivalent de 15 piastres de notre monnaie.

Mais les méthodes modernes de fabrication, les machines les plus perfectionnées ne sont pas entrées seules au Japon. Il n’y a pas aujourd’hui un pays qui puisse se flatter d’ignorer l’évolution sociale. Les notions européennes et américaines sur le standard de vie de l’ouvrier, sa sécurité, sa protection viennent de faire au Japon une timide apparition. Le jour où les ouvriers japonais s’enhardiront, un immense édifice économique sera sur le point de crouler – et ce sera peut-être la fin de la crise.

IV.- Calomnie, insinuation et dégonflement

Le macaque laid et maigrelet de L’Orient, dégouté de la calomnie par une impressionnante quantité de gilles et de coups de pied, s’essaie dans l’insinuation.

Nous le mettons en demeure de sortir tout ce qu’il sait sur l’affaire du Crey et sur l’affaire Idlibi.

Il nous donnera, une fois de plus l’occasion de le prendre en flagrant délit de mensonge. Mais, par contre, nous lui poserons une question, pour servir à l’histoire... du chantage dans notre pays.

Quel est le journal de l’ange française édité à Beyrouth, qui, il y a deux ans, essaya vainement de faire chanter un établissement de crédit de notre ville ? M. Vayssié nous a conté cette savoureuse histoire dans La Syrie du 4 septembre 1934 :

« Certain établissement de Beyrouth était en tractations avec le Gouvernement Libanais pour je ne sais trop quelle affaire. Le vent fut pris par un journal local. Et, immédiatement, fléchettes de voler en direction de l’établissement intéressé. Un ami intervint. « Voyons, dit-il au journaliste, ce que vous écrivez ne tient pas debout. Vous vous trompez ou on vous trompe. Venez donc vous édifier ; tous éléments vous seront fournis. Si vous n’êtes pas convaincu, vous l’aurez ce qu’il plaira ». L’autre ne réclama aucune pièce ; il se borda à dire : les affaires sont les affaires : si vous voulez que je me taise, c’est 100.000 francs. » La suite se devine. Eviction du personnage et déchainement d’une campagne furieuse.

De cette histoire, une parmi cent autres au bilan du maitre-chanteur, les acteurs sont toujours là. Quant au professionnel, il continue et il a bien raison. Il est des vocations irrésistibles !